

Collège Henri-Barnier (13016) : SUD éducation fait suspendre le licenciement abusif d'une AED

SUD éducation 13 a accompagné une assistante d'éducation, licenciée alors qu'elle était enceinte, dans une procédure de référé-suspension devant le Tribunal Administratif de Marseille. Le 4 février, le juge des référés a décidé de suspendre ce licenciement irrégulier. Nous nous réjouissons de cette décision, qui révèle notamment les pratiques abusives au sein de l'Académie d'Aix-Marseille envers les personnelLEs précaires, que nous ne cessons de dénoncer.

Dans un communiqué du 19 décembre, nous alertions sur la décision choquante de la direction du Collège Henri-Barnier (13016) de licencier Camille*, AED recrutée à la rentrée de septembre, sans motif sérieux et alors qu'elle avait informé son employeur de sa grossesse. Au mépris de la législation en vigueur, la direction a donc privé de ressources une femme enceinte, mère d'un enfant de 4 ans.

Malgré de multiples alertes syndicales et un recours hiérarchique déposé auprès du Recteur de l'académie d'Aix-Marseille début décembre, celui-ci a confirmé le licenciement. Autrement dit, **le Rectorat a sciemment décidé de couvrir une décision injuste, arbitraire et qui a mis unE de ses personnelLEs dans une situation de grande détresse et de précarité extrême.**

Camille a attaqué cette décision, avec le soutien de SUD éducation, par un référé-suspension au tribunal administratif. Le 4 février, le juge des référés a suspendu le licenciement sans se prononcer sur les motifs. Il estime cependant que les irrégularités sont telles qu'elles justifient d'aller contre l'administration. **Un tel désaveu de la part de la justice administrative est suffisamment rare pour être souligné.**

Cette situation dramatique illustre les conséquences de la précarité du métier d'AED et leur vulnérabilité face à **des directions d'établissement qui s'estiment toutes-puissantes et au-dessus des lois.** Parce qu'il est nécessaire de faire cesser ces pratiques arbitraires et violentes, SUD éducation 13 se tiendra toujours au côté des AED et revendique la création d'un statut de titulaire de la fonction publique pour les AssistantEs d'Éducation et pour toutEs les contractuelLEs.

*Le prénom a été modifié